

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n° 30/09

L'an deux mille neuf et le quinze juillet à dix sept heures, suite à une convocation en date du trois juillet deux mille neuf, les membres du comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans la salle de réunion du SYDETOM66 à Toulouges, sous la présidence de M. Jean-Paul BILLES, Président du Syndicat mixte.

Nombre de membres en exercice : 63
 Nombre de membres présents : 33

Nombre de procurations : 1
 Nombre de votants : 34

Présents : cf. liste en début de compte rendu.

Objet : actualisation du périmètre du SCOT de la Plaine du Roussillon

VU l'arrêté préfectoral n° 5022/2008 en date du 23 décembre 2008 portant adhésion de la commune de Bélesta à la Communauté de communes Roussillon Conflent ;

VU l'article L. 122-5 du Code de l'Urbanisme ;

VU l'article 5 des statuts du Syndicat mixte ;

Il est expliqué que suite à l'adhésion de la commune de Bélesta à la Communauté de communes Roussillon Conflent au 1^{er} janvier 2009, le périmètre du SCOT de la Plaine du Roussillon se voit modifié pour intégrer cette nouvelle commune. Le territoire du SCOT compte désormais 77 communes.

Conformément à l'article L. 122-5 du Code de l'urbanisme, « lorsque le périmètre de l'EPCI chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT est étendu, dans les conditions définies par le code général des collectivités territoriales, à une ou plusieurs communes, ou à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, la décision d'extension emporte extension du périmètre du schéma de cohérence territoriale ».

Il est précisé que cette actualisation ne nécessite pas de modification des statuts (rf : article 5) ni de délibération de la part des membres du Comité syndical.

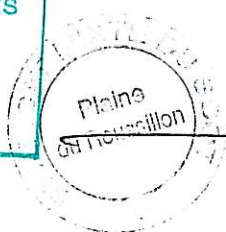
Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président,

DECLARE avoir pris connaissance du nouveau périmètre du SCOT de la Plaine du Roussillon qui regroupe désormais 77 communes ;

PRECISE que le périmètre actualisé du SCOT de la Plaine du Roussillon est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Président



Jean-Paul BILLES

Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture, sa notification, sa publication le : **21 JUL. 2009**